

Votre agent général  
**M COURCELLE LABROUSSE NICOLAS**  
2 RUE DES MONTS D OR  
69450 ST CYR AU MONT D OR

**réinventons / notre métier**



 **04 72 85 32 32**

 **04 72 85 32 39**



**AGENCE.COURCELLELABROUSSE@AXA**  
**.FR**

N°ORIAS **10058094**  
Site ORIAS **www.orias.fr**

EURL ACE OPTIMAL  
18 RUE HAUTE DE L EGLISE  
21350 VITTEAUX

## Vos conditions particulières

Date d'émission  
**22 mars 2019**

Ce contrat est conclu entre :

**AXA Assurances IARD Mutuelle** représenté par M COURCELLE LABROUSSE  
NICOLAS  
Et **EURL ACE OPTIMAL**

Ce contrat prend effet le **25/03/2019**.

Il s'agit d'une **affaire nouvelle**.

Ces conditions particulières jointes

- aux conditions générales n° **460653** version **D**
- à l'annexe référencée **966303**
- à la fiche d'information relative au fonctionnement des garanties  
« responsabilité civile » dans le temps n°**490009**

dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, **constituent le contrat d'assurance**.

### Votre contrat

Responsabilité Civile Métiers de  
l'Informatique

### Vos références

Contrat  
**10451854304**

Référence client  
**2951337404**

## Vos références

Contrat **10451854304**

Référence client **2951337404**

## Offre de services

Avec le service CRISE MAJEURE, AXA met à votre disposition des prestations d'urgence en cas de crise médiatique liée à un événement mettant en jeu une garantie du contrat :

- Une agence de communication spécialisée vous aide dans des délais très courts, à mettre en œuvre un plan de communication complet (veille médiatique, cellule de crise, communiqués,...),
- Une plateforme téléphonique est mise à votre disposition afin de gérer le surplus d'appels, d'informer les clients, prestataires, fournisseurs, et répondre à l'intégralité de leurs questions,
- Une équipe de juristes d'AXA Protection Juridique vous informe dans les domaines du droit social et de la relation client/fournisseur.

Nous mettons également à votre disposition un Guide de « Prévention et Communication de Crise », que vous pouvez demander à votre interlocuteur AXA, vous indiquant les actions à engager en priorité et les erreurs à éviter, afin de vous préparer en amont à gérer une crise.

La prestation est déclenchée en cas de crise majeure à l'initiative d'AXA, dès l'alerte à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et 7j/7.

La demande de prise en charge s'effectue sur un simple appel téléphonique :

- Pendant les horaires d'ouverture, appelez votre interlocuteur AXA,
- Le soir ou le week-end, appelez le 01 55 92 22 95

Vous retrouverez les conditions d'applications détaillées de la prestation dans les Dispositions Générales « Programme d'accompagnement du chef d'entreprise en cas de crise majeure » (Réf. **951749**)

AXA France se réserve le droit de mettre un terme à cette offre de services ou modifier les prestations à tout moment sans que cela puisse être considéré comme une modification des garanties nécessitant l'accord des parties.

## Cotisation

### 1. Cotisation annuelle

Sur la base d'un chiffre d'affaires annuel déclaré de 50 000 €, la cotisation minimale irréductible est fixée à 496,00 € hors frais et taxes, soit 576,64 € frais et taxes inclus.

La cotisation est ajustable au taux de 0,080 % applicable au chiffre d'affaires annuel.

Les conditions de garantie et de tarif ayant été établies sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 500 000 € les parties conviennent de revoir ces conditions si le chiffre d'affaires déclaré par l'assuré excède ce montant.

### 2. Cotisation comptant

La cotisation au comptant est fixée à **453,70 €** frais et taxes inclus, pour la période du 25/03/2019 au 01/01/2020.

## Conventions

### 1. Statuts de la mutuelle

Le sociétaire déclare adhérer aux statuts de la société d'assurance mutuelle dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire.

### 2. Informatique et libertés

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

**Vos références**Contrat **10451854304**Référence client **2951337404**

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des conditions particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

**3. Échéance**

L'échéance principale du contrat est fixée au **01/01** de chaque année.

**4. Durée du contrat**

Ce contrat est souscrit pour la période du **25/03/2019** jusqu'à la date d'échéance principale. Il est ensuite reconduit tacitement chaque année à l'échéance principale, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de **2 mois**. Il est également résiliable hors échéance principale dans les cas et conditions prévus aux conditions générales.

Fait à ST CYR AU MONT D OR, en triple exemplaire, le vendredi 22 mars 2019

**Le souscripteur**

(Cachet commercial si entreprise)

**L'agent général par délégation**